

CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL OAC

(AUTO CONTROLE ATTESTATION EMPLOYEUR ASSURANCE CHOMAGE)
MIS À DISPOSITION PAR POLE EMPLOI

Article 1 – Objet du logiciel OAC

Le logiciel, objet des présentes conditions d'utilisation, a pour fonction de contrôler les fichiers Attestation Employeur Dématérialisée selon la norme. Le logiciel visé est mis à disposition, par Pôle emploi, à titre gratuit, pour tout utilisateur souhaitant y avoir recours. La mise à disposition du logiciel s'entend de la possibilité pour l'utilisateur de télécharger le logiciel et de l'exploiter dans les conditions prévues à l'article 3 des présentes.

Article 2 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle du logiciel est détenu par Pôle emploi. Le logiciel est protégé au titre des dispositions des articles L. 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (loi n° 92.597 du 1er juillet 1992 – J.O. du 3 juillet 1992. Tout utilisateur du logiciel OAC qui ne respecterait pas les conditions d'utilisations ci-après définies est considéré comme contrefacteur du logiciel précité au titre des dispositions de l'article L335-3 du Code de la propriété intellectuelle et passible de poursuites dans les conditions prévues à l'article L.335-2-1 du même code.

L'utilisateur s'engage à signaler à Pôle emploi tout acte de contrefaçon du logiciel dont il aurait connaissance.

Article 3 – Conditions d'utilisation du logiciel OAC

Préalablement à toute utilisation du logiciel, l'utilisateur déclare que le logiciel sera utilisé conformément à l'objet pour lequel il a été conçu et que le logiciel est compatible avec la configuration informatique dont l'utilisateur dispose au jour du téléchargement.

Sous ces réserves, le téléchargement du logiciel concède à l'utilisateur le droit non exclusif et non cessible d'utiliser le logiciel uniquement dans le cadre du contrôle des fichiers Attestation Employeurs Dématérialisée. Toute autre utilisation du logiciel est strictement interdite.

L'utilisateur s'interdit formellement de reconstituer la logique du logiciel, à le décompiler ou à le désassembler, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la réglementation applicable nonobstant la présente limitation, publier le logiciel pour que d'autres le copient, le louer, le vendre ou le prêter, d'établir des copies de sauvegarde du logiciel pour lui-même ou pour l'un de ses partenaires, ou l'utiliser pour des services d'hébergement commercial.

L'utilisateur s'interdit également de modifier toute mention de droits d'auteur, de marque ou de droits de propriété industrielle figurant dans le logiciel, mais également d'utiliser les

nom, logo ou marques de
Pôle emploi pour commercialiser ses produits ou services.

L'utilisateur ne saurait prétendre par l'effet du téléchargement du logiciel à accéder aux codes sources.

A ce titre, l'utilisateur s'interdit de modifier, d'adapter, de traduire le logiciel mais également de créer une oeuvre dérivée de tout ou partie du logiciel.

L'utilisateur s'interdit également de céder ou transférer les droits acquis aux termes des présentes à quelque tiers que ce soit.

L'utilisateur reconnaît que les résultats obtenus à l'aide du logiciel c'est-à-dire les bilans de contrôle ne peuvent faire l'objet d'aucune opération de nature commerciale.

Article 4 – Mise à jour du logiciel OAC

L'utilisateur reconnaît expressément que les mises à jour du logiciel ne lui sont pas transmises par Pôle emploi.

A ce titre, il s'engage à consulter régulièrement le site Net Entreprises afin de télécharger la nouvelle version du logiciel.

Article 5 – Garanties de Pôle emploi

Pôle emploi déclare que le logiciel est réputé conforme à sa documentation à compter de la date de son téléchargement par l'utilisateur.

L'utilisateur reconnaît que Pôle emploi ne peut lui garantir que le logiciel satisfera à des exigences de performances ou qu'il fonctionnera sans discontinuité, ni bogue.

Pôle emploi s'engage à fournir une aide technique et d'assistance à l'utilisation du logiciel à titre gratuit à l'utilisateur sous réserve que ce dernier l'ait sollicité par courriel via la boîte mail : AEDEMAT@pole-emploi.fr

Pôle emploi garantit l'utilisateur contre tout recours dont il ferait l'objet et fait son affaire personnelle des

revendications portant contre l'utilisateur au motif que ce dernier aurait contrefait un brevet, un droit

d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle. la mise en oeuvre de cette disposition s'applique sous

réserve des conditions cumulatives suivantes :

- communiquer à Pôle emploi, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception,

copie de la réclamation dont il fait l'objet

- confier à Pôle emploi le contrôle exclusif de la défense

Il est expressément convenu que la responsabilité de Pôle emploi ne pourra être recherchée dans l'un des cas

suivants :

- utilisation non conforme du logiciel par l'utilisateur au regard des dispositions des présentes

- modification ou altération du logiciel par l'utilisateur

- intégration du logiciel avec un matériel, un système ou tout programme informatique fourni par un tiers sans

l'accord préalable et écrit de Pôle emploi

Article 6 – Exclusions de garantie

Le logiciel est concédé « en l'état » et avec toutes ses imperfections. A ce titre, aucune garantie s'agissant du bon fonctionnement ou de la bonne utilisation du logiciel n'est assurée par Pôle emploi. L'utilisateur reconnaît expressément, en cas de dommages matériels directs ou indirects ou perte de bénéfice liés à l'utilisation du logiciel, à ne rechercher sous aucun prétexte la responsabilité de Pôle emploi.

Pôle emploi ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects ni des pertes de profits prévisibles ou imprévisibles, revendiqués par l'utilisateur ou l'un de ses clients (y compris perte de données, de chiffres d'affaires, rendements financiers, interruptions d'utilisation ou indisponibilité des données) résultant d'un manquement à une garantie expresse ou tacite liée à l'utilisation du logiciel, d'un manquement aux conditions d'utilisation telles que mentionnées aux présentes. A ce titre, l'utilisateur reconnaît expressément ne rechercher sous aucun prétexte la responsabilité de Pôle emploi.